

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JUIN 2023

N° 2023/06.04

L'an deux mil vingt-trois et le 8 juin, à 20 heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13 + 1 pouvoir

Date de convocation : 02/06/2023

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. CŒUR Sébastien, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, Mme JOLY Marie-France, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, M. ASSOGBA Guillaume,

EXCUSÉ ET REPRÉSENTÉ : M. GARNIER Philippe (Pouvoir à M. Alain TOINON).

Secrétaire élu : Mme DOLBAU Marie-Noëlle.

Objet de la délibération: VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2023/04.08

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2023/06.03 présentant la modification du budget primitif du budget annexe Commerces.

Il présente à l'assemblée le budget primitif communal 2023 modifié en conséquence qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à

560 067.26 € en section de fonctionnement

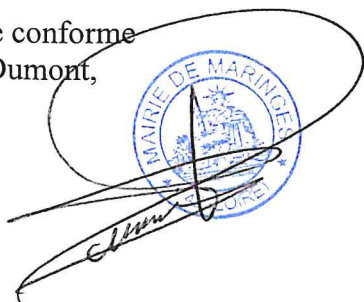
289 809.47 € en section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à main levée, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif communal 2023 modifié.

Ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François Dumont,
Maire



Mme Marie-Noëlle DOLBAU,
Secrétaire de séance,

